



Poliez-Pittet, le 11 mars 2025

Au Conseil Intercommunal

Préavis n° 01-2025 – concernant

Les comptes de l'ASIRE pour 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers (-ères),

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 28 février 1956, du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et des statuts du 15 mai 2015, révisés le 17 août 2016, nous avons le privilège de soumettre à votre approbation les comptes de l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens arrêtés au 31 décembre 2024.

Ces comptes ont été adoptés par le Comité de direction dans sa séance du 11 mars 2025. Ils sont contrôlés par DFG fiduciaire SA, à Poliez-Pittet.

1. Préambule et remarques générales

- Pour une meilleure lisibilité des comptes, un tableau, au début de chaque chapitre, présente pour chaque groupe de comptes les écarts en valeurs et en pourcentages. Dans le présent préavis, les écarts importants dans les comptes de charges ont été développés ;
- **Fonds de rénovation** : comme validé dans le cadre du préavis 04-2015 traitant du budget 2016 et conformément à la politique d'entretien des bâtiments, un montant a été affecté à cet effet (% de la valeur en fonction de l'âge). Le solde non utilisé par l'entretien courant est affecté à un fonds de rénovation ;
- **Résultat exercice 2024** : le résultat de l'exercice 2024 présente un excédent de charges artificiel. Sur interpellation de la DGAIC/DFC, l'ASIRE a dû créer un excédent de charges extraordinaire afin d'extourner le montant affecté au capital en 2023 qui était en attente de la décision du CI. Ces charges sont constituées d'amortissements supplémentaires et de la redistribution aux communes. Elles n'apparaissent pas dans les tableaux ci-dessous afin de présenter un exercice « réel » comme expliqué au point 3 du présent préavis.

2. Comptes de fonctionnement

1 Administration générale

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Différence	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	CHF	%
1	Administration générale	192 240,76	0,00	277 820,00	0,00	-85 579,24	-30,80%
1010	Conseil intercommunal	35 639,10	0,00	37 620,00	0,00	-1 980,90	-5,27%
1020	CODIR	104 291,76	0,00	140 000,00	0,00	-35 708,24	-25,51%
1030	Conseil d'établissement	24 970,65	0,00	28 200,00	0,00	-3 229,35	-11,45%
1111	Etudes de projets	27 339,25	0,00	72 000,00	0,00	-44 660,75	-62,03%

Les comptes se rapportant à l'administration générale mettent en évidence des charges plus faibles de CHF 85'579.24 (30.8%).

Cet écart s'explique principalement par les comptes :

1020.3001 Rétribution du CODIR

Comptes : CHF 77'865.-

Budget : CHF 110'000.-

Malgré une charge importante (projets de construction, Ambition2030, ...), le Codir a su maîtriser cette position budgétaire.

1111.3185 Etudes de projets

Comptes : CHF 27'339.25

Budget : CHF 72'000.-

Cette position budgétaire a été créée afin de pouvoir financer les études de projets (par exemple : étude changement chaudière, crédit de faisabilité ou d'implantation). En 2024, la fin de l'appel d'offre pour les restaurants scolaires ainsi que les études concernant le changement de luminaires dans les bâtiments scolaires propriété de l'ASIRE y ont été imputés.

2 Finances

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Différence	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	CHF	%
2	Finances	1 922.94	17 700 078.38	2 200.00	19 960 020.00	2 259 664.56	-11.32%
2000	Quote-parts communales	0.00	17 690 922.14	0.00	19 960 020.00	2 269 097.86	-11.37%
2200	Intérêts et frais de banque	1 922.94	9 156.24	2 200.00	0.00	-9 433.30	-428.79%

Le résultat positif de l'exercice 2024 permet une redistribution aux communes. La composition de cette redistribution est détaillée au chapitre 3 du présent préavis.

Dans les comptes 2200 – Intérêts et frais de banque - on y trouve un produit de CHF 9'156.24. Celui-ci provient de la bonne gestion de nos liquidités au moyen de placements à court terme qui ont généré des intérêts.

3 Bâtiments

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Différence	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	CHF	%
3 Bâtiments		12 054 137.28	872 381.69	12 832 700.00	371 700.00	-1 279 244.41	-10.27%
3500 Loyers - Collèges et salles de gym communes		3 945 012.11	157 300.00	4 490 000.00	157 300.00	-544 987.89	-12.58%
3510 Bercher - Collège 7 Fontaines primaire		159 261.68	0.00	174 800.00	0.00	-15 538.32	-8.89%
3512 Bercher - Collège 7 Fontaines secondaire		1 198 963.80	1 500.40	1 322 000.00	0.00	-124 536.60	-9.42%
3513 Bercher - Salle de gym		624 711.86	27 156.75	679 000.00	19 000.00	-62 444.89	-9.46%
3514 Bercher - Comptes communs		428 224.38	33 530.50	402 000.00	0.00	-7 306.12	-1.82%
3515 Pollez-Pittet		312 807.71	57 013.95	323 100.00	48 400.00	-18 906.24	-6.88%
3516 Etagnières PPE		154 842.65	0.00	151 900.00	0.00	2 942.65	1.94%
3517 Villars-le-Terroir		383 829.94	111 277.75	384 800.00	84 000.00	-28 247.81	-9.39%
3520 St-Cierges		193 787.58	7 702.05	198 900.00	0.00	-12 814.47	-6.44%
3525 Thierrens		1 222 915.10	390 516.95	930 000.00	11 000.00	-86 601.85	-9.42%
3526 Echallens - Court Champ		2 337 502.00	82 459.44	2 581 000.00	52 000.00	-273 957.44	-10.83%
3527 Echallens - 3 Sapins		447 324.95	3 923.90	457 100.00	0.00	-13 698.95	-3.00%
3528 Goumoens PPE		237 564.04	0.00	259 000.00	0.00	-21 435.96	-8.28%
3529 Essertines PPE		407 389.48	0.00	479 100.00	0.00	-71 710.52	-14.97%

Ces comptes présentent une diminution budgétaire de CHF 1'279'244.41 (11.32%).

Ci-dessous les écarts les plus importants sont expliqués.

3500 Loyers – Collèges et salles de gym des communes

3500.3161.1 Loyers des collèges et 3500.3161.2 Loyers des salles de gym

Le tableau suivant présente le budget et les comptes de ces postes :

Compte	Budget	Comptes	Différence
3510.3161.1 Loyers des collèges	3 920 000,00	3 413 181,01	-506 818,99
3510.3161.2 Loyers salles de gym	570 000,00	531 831,10	-38 168,90
	4 490 000,00	3 945 012,11	-544 987,89

La montant de CHF 544'987.89 représente la différence entre les budgets d'exploitation annoncés par les communes et l'utilisation faite par ces dernières.

35XX Collèges et salles de gym propriété de l'ASIRE

Comme relevé dans le chapitre 1 du présent préavis, ont été porté en compte :

- Une attribution au fonds de rénovation des bâtiments de l'ASIRE.

Le tableau suivant met en évidence l'attribution au fonds de rénovation :

Pour rappel, pour comparer les comptes et le budget, il convient d'additionner les comptes XXXX.3141 et XXXX.3803.

Site	Compte	Montant
Bercher - 7 Fontaines primaire	3510.3803	10 000,00
Bercher - 7 Fontaines secondaire	3512.3803	7 000,00
Bercher - salle de gym	3513.3803	8 000,00
Poliez-Pittet	3515.3803	25 000,00
Thierrens	3525.3803	25 000,00
Echallens - Court Champ	3526.3803	45 000,00
Echallens - Trois Sapins	3727.3803	5 000,00
Goumoens	3528.3803	8 000,00
		133 000,00

Cette année nous avons prélevé CHF 334'459.33 du fonds de rénovation des bâtiments pour l'amortissement de la chaudière à Thierrens et pour un local à Bercher. Ainsi, au 31.12.2024, le fonds de rénovation se monte à CHF 1'456'035.12.

3510 Bercher-Collège des 7 Fontaines (primaire)

Ce compte présente une diminution budgétaire de CHF 15'538.32 (8.89%)

3510.3122 Achats et consommation de gaz

Comptes : CHF 10'588.65

Budget : CHF 18'000.-

Surestimation budgétaire par rapport à la consommation réelle.

3512 Bercher-Collège secondaire

Ce compte présente une diminution de charges de CHF 124'536.60 (9.42%).

3512.3123 Achats et consommation d'électricité

Comptes : CHF 40'785.25

Budget : CHF 62'000.-

Surestimation budgétaire par rapport à la consommation réelle.

3512.3222 Intérêts des emprunts hypothécaires

Comptes : CHF 202'115.49

Budget : CHF 300'000.-

Lors de l'élaboration du budget 2024, les taux hypothécaires étaient bien supérieurs à celui qui a été avantageusement négocié pour le renouvellement du prêt.

3513 Bercher-Salle de gym

Ce compte présente une diminution de charges de CHF 62'444.89 (9.46%).

3513.3123 Achats et consommation d'électricité

Comptes : CHF 24'852.75

Budget : CHF 32'000.-

Surestimation budgétaire par rapport à la consommation réelle.

3513.3124 Achat de bois de chauffage

Comptes : CHF 16'065

Budget : CHF 25'000.-

Surestimation budgétaire par rapport à la consommation réelle.

3513.3222 Intérêts des emprunts hypothécaires

Comptes : CHF 71'340.74

Budget : CHF 110'000.-

Lors de l'élaboration du budget 2024, les taux hypothécaires étaient bien supérieurs à celui qui a été avantageusement négocié pour le renouvellement du prêt.

3514 Bercher-Comptes communs

Ce compte présente une diminution de charges de CHF 7'306.12 (1.82%).

3514.3011 Salaires du service conciergerie

Comptes : CHF 300'781.65

Budget : CHF 270'000.-

Augmentation de charges, toutefois il convient de mettre en relation ce poste avec le compte 3514.4361 – remboursement de tiers - dans lequel les indemnités pour perte de gain du personnel ont été imputées. Ainsi, au final le montant budgétisé a été respecté.

3515 Poliez-Pittet

Ce compte présente une diminution de charges de 18'906.24 (6.88%).

3515.3114 Achats de machine, matériel d'exploitation et d'entretien

Comptes : CHF 2'366.85

Budget : CHF 6'000.-

Excédent budgétaire. Les moyens accordés dans le cadre budgétaire n'ont pas été entièrement dépensés.

3515.4351 Vente d'énergie à la commune de Poliez-Pittet

Comptes : CHF 15'520.35

Budget : CHF 10'000.-

La différence entre les comptes et budget provient principalement au fait que les charges d'amortissement n'avaient pas été intégralement incluses dans le budget.

3516 Etagnières (lot PPE)

Ce compte présente une augmentation budgétaire de CHF 2'942.65 (2.84%)

3517 Villars-le-Terroir

Ce compte présente une diminution de charges de CHF 28'247.81 (9.39%).

3517.4361 Remboursement de tiers

Comptes : CHF 27'277.75

Budget : CHF 0.-

Absence budgétaire. Le produit porté en compte correspond à la vente d'électricité (produite par les panneaux solaire et réinjectée dans le réseau) pour l'année 2023 versé en 2024 ainsi qu'un remboursement de CHF 9'000.- de l'ECA suite à un sinistre.

3520 St-Cierges

Ce compte présente une diminution de charges de CHF 12'814.47 (6.44%).

3525 Thierrens

Ce compte présente une diminution de charges de CHF 86'601.85 (9.42%).

3525.3133 Achat de produits et fournitures de nettoyage

Comptes : CHF 15'667.55

Budget : CHF 24'000.-

Excédent budgétaire. Les moyens accordés dans le cadre budgétaire n'ont pas été entièrement dépensés.

3525.4361 Remboursement de tiers

Comptes : CHF 46'903.10

Budget : CHF 0.-

Absence budgétaire. Le produit porté en compte correspond à la vente d'électricité (produite par les panneaux solaires et réinjectée dans le réseau), de la subvention Pronovo ainsi que des indemnités pour perte de gain du personnel.

3526 Echallens - Court Champ

Ce compte présente une diminution de charges de CHF 273'957.44 (10.83%). Pour rappel, dans l'élaboration du budget 2024, nous avons estimés les charges sur 12 mois pour la salle de gym du bâtiment C et les terrains sportifs alors que leur exploitation sur 2024 n'était que de 4 mois.

3526.3011.1 Salaires du service de conciergerie

Comptes : CHF 162'438.15

Budget : CHF 185'000.-

Excédent budgétaire. La différence provient du changement de concierge, cette donnée n'était pas connue lors de l'élaboration du budget

3526.3011.2 Salaires des auxiliaires

Comptes : CHF 195'179.20

Budget : CHF 257'000.-

Excédent budgétaire. La différence importante provient principalement du fait que la salle de gym n'était pas en fonction sur l'ensemble de l'année.

3526.3123 Achats et consommation d'électricité

Comptes : CHF 25'887.05

Budget : CHF 40'000.-

Excédent budgétaire. La différence importante provient principalement du fait que la salle de gym n'était pas en fonction sur l'ensemble de l'année.

3526.3133 Achats de produits et fournitures de nettoyage

Comptes : CHF 18'577.12

Budget : CHF 40'000.-

Excédent budgétaire. Les moyens accordés dans le cadre budgétaire n'ont pas été entièrement dépensés.

3526.4361 Remboursement de tiers

Comptes : CHF 18'617.01

Budget : CHF 0.-

Absence budgétaire. Le produit porté en compte correspond aux indemnités accident et maladie ainsi qu'aux remboursements de sinistre.

3527 Echallens - 3 Sapins

Ce compte présente une diminution de charges de CHF 13'698.95 (3.00%).

3528 Goumoëns

Ce compte présente une diminution de charges de CHF 21'435.96 (9.86%).

3528.3133 Achats de produits et fournitures de nettoyage

Comptes : CHF 1'764.20

Budget : CHF 5'000.-

Excédent budgétaire. Les moyens accordés dans le cadre budgétaire n'ont pas été entièrement dépensés.

3529 Essertines-sur-Yverdon

Ce compte présente une diminution de charges de 71'710.52 (14.97%).

Pour rappel, lors de l'élaboration du budget 2024 le bâtiment n'était pas encore en fonction. Les charges avaient été estimées sur la base des dernières constructions. Lors des prochains exercices, ces montants seront adaptés à la réalité.

5 Formation et jeunesse

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Différence	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	CHF	%
5	Formation de jeunesse	7 604 317.64	1 280 158.55	8 217 100.00	998 100.00	-894 840.91	-12.40%
50	Administration, personnel, frais communs	5 717 005.50	565 643.77	6 123 800.00	472 000.00	-500 438.27	-8.85%
51	Enseignement primaire	421 339.64	28 859.30	528 800.00	2 000.00	-134 319.66	-25.50%
52	Enseignement secondaire	326 212.12	87 854.15	399 700.00	19 500.00	-141 842.03	-37.31%
53	Enseignement spécialisé	70 000.00	23 500.00	82 000.00	0.00	-35 500.00	-43.29%
54	Orientation scolaire prof.	38 050.90	0.00	40 000.00	0.00	-1 949.10	-4.87%
56	Service médical, dentaire et paramédical	447 596.28	83 415.00	460 800.00	59 600.00	-37 018.72	-9.23%
59	Restaurants scolaires	584 113.20	490 886.33	582 000.00	445 000.00	-43 773.13	-31.95%

Les comptes mettent en évidence, par rapport au budget, une diminution de charges de CHF 894'840.91 (12.4%).

Ci-dessous les écarts les plus importants sont expliqués.

50 Administration, personnel, frais communs

5000.3011, 3015 et 3080 – Journée de l'élève

Ces postes concernent, sous les comptes 5000, l'ensemble du dispositif de surveillance et d'accompagnement des élèves.

Le tableau ci-dessous présente la situation avec, par rubrique, le montant dépensé, budgété, le prestataire et la différence par compte :

Rubriques	Libellé	Comptes	Budget	Prestataires	Différence	%
5000.3011	Devoirs surveillés	32 096,15	35 000,00	ASIRE	-2 903,85	-8,3%
5000.3015	Surveillants	629 559,20	700 000,00	ASIRE	-70 440,80	-10,1%
5000.3080	Patrouilleurs (tiers)	104 681,20	105 000,00	Communes	-318,80	-0,3%
		766 336,55	840 000,00		-73 663,45	-8,8%

Ainsi, au total, nous obtenons une diminution de charges de CHF 73'663.45 (8.8%).

Le principal écart provient de :

- 5000.3015 Traitements des surveillants : Les moyens mis à disposition n'ont pas été entièrement utilisés. De plus, le budget avait été établi avant l'ouverture de l'extension de Thierrens et les besoins liés à la mise en œuvre de la journée continue à Thierrens ont été surestimés.

5000.3183.4 Honoraires avocats et frais juridiques

Comptes : CHF 432.40

Budget : CHF 10'000.-

Excédent budgétaire.

5000.3188.1 Frais de transports d'élèves

Comptes : CHF 3'039'869.70

Budget : CHF 3'200'000.-

Surestimation budgétaire provenant du fait que l'entier de la nouvelle flotte n'a pas encore été entièrement déployée durant l'exercice 2024.

5000.3188.2 Frais de transports d'élèves occasionnels

Comptes : CHF 29'502.30

Budget : CHF 75'000.-

Surestimation budgétaire. Le budget 2025 a été adapté en conséquence.

5000.4362 Remboursement traitements bibliothécaires

Comptes : CHF 497'311.10

Budget : CHF 420'000.-

Sous-estimation budgétaire du montant à encaisser (payé soit par le Canton ou la Commune d'Echallens). Il convient cependant de mettre en relation ce poste avec le compte 5000.3014 Traitements bibliothécaires.

La différence entre les charges et produits met en évidence un excédent de produit de CHF 77'311.10. Ce dernier représente la part des charges sociales et les frais de gestion.

Le tableau suivant présente le détail de la situation des bibliothécaires.

Description	Global	Part BRE + VD	Part ASIRE
Salaires	404 045,25	388 035,47	18 217,79
Charges sociales	110 300,15	105 416,23	4 883,91
Rmbt indemnités	-10 171,40	-9 898,17	-273,23
Frais gestion	0,00	13 238,12	-13 238,12
Frais formation	688,35	519,45	168,90
	504 862,35	497 311,10	9 759,25

Ainsi sur des dépenses globales de CHF 504'862.35 (salaires et charges sociales), Echallens (pour la BRE) et le Canton ont remboursé CHF 497'311.10.

Le coût global pour l'ASIRE est de CHF 9'759.25 représentant notamment la partie parascolaire qui comprend l'ouverture sur la pause de midi.

51 Enseignement primaire

Ce compte présente une diminution de charges de CHF 134'319.66 (25.50%).

5101.3171 Camps, courses

Comptes : CHF 408'601.34

Budget : CHF 500'000.-

Dans le cadre de l'autonomie donnée aux établissements scolaires, ces derniers gèrent un budget mis à leur disposition. Les moyens accordés dans ce poste n'ont pas été entièrement dépensés.

5101.3173 Préventions

Comptes : CHF 600.00

Budget : CHF 7'800.-

Excédent budgétaire. Les moyens accordés dans le cadre budgétaire n'ont pas été entièrement dépensés.

5101.3522.3 Ecolage élèves allant à l'extérieur

Comptes : CHF 12'138.30

Budget : CHF 20'000.-

Ce montant représente l'écolage payé pour les élèves scolarisés hors du périmètre de leur établissement.

Comme les élèves concernés sont au bénéfice d'une dérogation à l'aire de recrutement, il est difficile de pouvoir anticiper ces montants.

5101.4512 Participation du canton. Éèves requérants

Comptes : CHF 25'717.50

Budget : CHF 0.-

N'étant pas en possession de la liste des requérants ni de la participation du canton, il nous est impossible d'anticiper ces montants.

52 Enseignement secondaire

Ce compte présente une diminution de charges de CHF 141'842.03 (37.31%).

5201.3171 Camps, courses

Comptes : CHF 277'240.02

Budget : CHF 330'000.-

Dans le cadre de l'autonomie donnée aux établissements scolaires, ces derniers gèrent un budget mis à leur disposition. Les moyens accordés dans ce poste n'ont pas été entièrement dépensés.

5201.3522.3 Ecolage élèves allant à l'extérieur

Comptes : CHF 12'166.35.-

Budget : CHF 25'000.-

Ce montant représente l'écolage payé pour les élèves scolarisés hors du périmètre de leur établissement.

Comme les élèves concernés sont au bénéfice d'une dérogation à l'aire de recrutement, il est difficile de pouvoir anticiper ces montants.

5201.4512 Participation du canton. Éèves requérants

Comptes : CHF 16'620.70

Budget : CHF 0.-

N'étant pas en possession de la liste des requérants ni de la participation du canton, il nous est impossible d'anticiper ces montants.

5201.4652.1 Classes de raccordement

Comptes : CHF 67'333.30

Budget : CHF 18'000.-

Excédent de produit provenant de l'écolage reçu de communes non-membres de l'ASIRE envoyant des élèves de RACI à Echallens. Comme la provenance des élèves de RACI est liée à l'enclassement établi par le Canton, il est difficile de pouvoir anticiper ces montants.

53 Enseignement spécialisé

5310.3188 Frais de transports d'élèves

Comptes : CHF 0.-

Budget : CHF 12'000.-

La diminution de charges provient du fait que depuis 2021, l'organisation a permis de suspendre le déplacement des élèves concernés en taxi.

5310.4390 Contributions de tiers

Comptes : CHF 23'500.-

Budget : CHF 0.-

Absence budgétaire. Le montant de CHF 23'500.- correspond aux montants redistribués par le Canton aux communes pour les frais liés aux élèves à besoins particuliers.

56 Service médical, dentaire, paramédical

562 Service dentaire

Ce compte présente une diminution de charges de CHF 45'393.32 (9.23%). Cette diminution s'explique principalement par la sous-estimation des recettes des soins dentaires. Ce montant a déjà été adapté dans le cadre du budget 2025.

59 Gestion des restaurants

590 Gestion des restaurants

Ce compte présente une diminution de charges de CHF 43'773.13 (31.95%).

Les produits s'élèvent à CHF 490'886.33 et les charges à CHF 584'113.20. Le déficit de CHF 93'226.87 représente le subventionnement de l'ASIRE à cette prestation auquel se rajoute le coût des locaux et de surveillance non-repris dans ces comptes.

3. Synthèse finale et résultat de l'exercice

Résultat opérationnel de l'exercice 2024

Le budget prévoyait un coût par habitant de CHF 675.86. En tenant compte du fait que, selon nos statuts, la quote-part des communes associées est déterminée en proportion de la population au 31 décembre de l'exercice précédent et sur la base des comptes, le coût par habitant s'élève pour 2024 à CHF 580.41/ha.

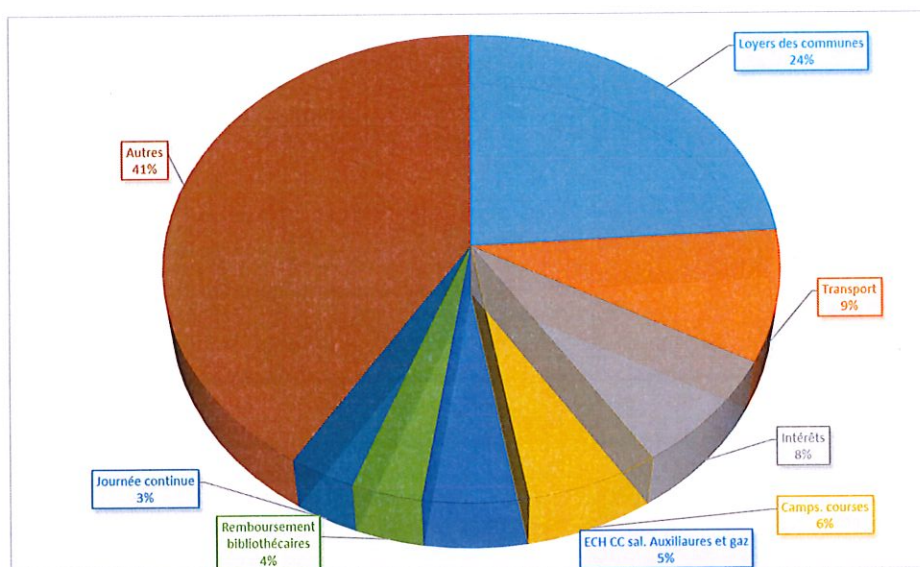
Pour rappel, le tableau ci-dessous présente le coût par habitant selon budget, comptes et planification financière :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Planification	589,50	584,36	591,43	622,27	664,11	658,15	638,72	633,41	661,41	692,60
Budget	589,50	584,36	589,40	603,15	631,92	625,06	630,41	618,00	653,09	675,86
Comptes	558,93	551,74	546,31	551,41	580,71	583,12	587,75	597,37	567,35	580,41
Population	26 084	26 660	27 263	27 804	28 306	28 624	28 968	29 282	29 533	30 480
Elèves	3 582	3 670	3 733	3 784	3 806	3 886	3 958	4 024	4 100	4 152
c/él	4 070,09	4 007,97	3 989,83	4 051,64	4 318,88	4 295,21	4 301,65	4 346,97	4 086,74	4 260,81

Le résultat opérationnel de l'exercice 2024 présente avec un excédent de revenus de CHF 2'269'097.86.

Le tableau, ci-dessous, résume les principaux postes qui présentent des excédents de revenus. Ainsi 59% des excédents sont expliqués soit CHF 1'338'821.34.

Description	Montants	%
Loyers des communes	544 987,89	24,0%
Transport	205 130,30	9,0%
Intérêts	179 397,66	7,9%
Camps. courses	144 158,64	6,4%
ECH CC sal. Auxiliares et gaz	114 172,30	5,0%
Remboursement bibliothécaires	77 311,10	3,4%
Journée continue	73 663,45	3,2%
Total	1 338 821,34	59,0%



Résultat financier suite à la dissolution de fonds de réserves

L'ASIRE passant à MCH2 en 2025, le Codir a décidé de dissoudre deux fonds de réserves latents pour un montant total de CHF 532'596.24, à savoir :

- Fonds de réserves (9282) : CHF 492'596.24
- Assurance accident des élèves (9282.3) : CHF 40'000.-

Résultat opérationnel 2024, dissolution de fonds de réserves et redistribution aux communes

Le tableau, ci-dessous, synthétise la redistribution aux communes pour 2024 :

Description	Montants
Résultat opérationnel 2024	2 269 097,86
Dissolution des fonds de réserves	532 596,24
Total	2 801 694,10
Redistribution aux communes (CHF 91,50 par hab)	2 788 920,00
Solde porté au capital	12 774,10

Ce sont ainsi **CHF 91.50** par habitant qui pourront être redistribués aux communes.

Résultat comptable de l'exercice 2024

Pour rappel, selon préavis 01-2024 et 05-2024, le résultat de l'exercice 2023 se présentait comme suit :

Description	Montants
Résultat comptes 2023	2 367 750,40
Amortissements extraordinaires	-625 103,35
Redistribution aux communes : CHF 59,-/hab.	-1 742 447,00
Arrondi porté au capital	-200,05

Comme expliqué dans le préambule, afin de pouvoir solder le compte de capital 9290.1 (excédent à répartir selon décision du CI), la direction des finances communales nous a demandés de produire un exercice comptable avec un excédent de charges.

Afin de solder le compte 9290.1, nous avons passé en charges un total de CHF 2'367'550.35 (redistribution et amortissements extraordinaires). Le solde du compte étant viré à capital (9290).

Le tableau suivant présente les mouvements du compte capital (9290) :

Description	Montants
Solde Capital au 31.12.2023	841 419,24
Transfert du capital service dentaire	353 081,84
Total du capital intermédiaire	1 194 501,08
Excédent à répartir selon décision CI	2 367 750,40
Total	3 562 251,48
Excédent de charges de régularisation demandé par le DFC	-2 357 476,26
Solde Capital au 31.12.2024	1 204 775,22

4. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, le Comité de direction invite le Conseil intercommunal à prendre les décisions suivantes :

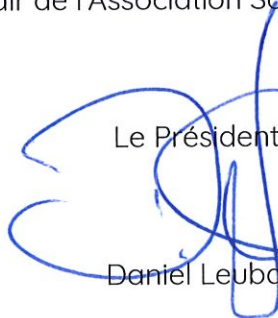
LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

- vu le préavis no 01-2025 du 11 mars 2025;
- vu le rapport de la Commission de Gestion;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE :

- 1) d'**adopter** les comptes tels que présentés ;
- 2) d'en **donner** décharge au Comité de direction et au Boursier ;
- 3) de **décharger** la Commission de Gestion pour les comptes 2024.

Au nom du Codir de l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens

 Le Président Daniel Leuba		 La Secrétaire  Ariane Jost
---	---	---

Délégué du Codir : Daniel Leuba

Annexes : Comptes par ordre administratif, bilan et grand livre